

**ORGANIZATION DE L'UNITE AFRICAINE**  
*Commission Scientifique, Technique et de la Recherche*  
**OUA/CSTR**

**UN CADRE INSTITUTIONNEL  
POUR LE SAFGRAD**

- Par le -

Bureau de Coordination  
OUA/CSTR-SAFGRAD  
01 B.P. 1783 Ouagadougou 01  
Burkina Faso

630.7  
SAF

Bibliothèque UA/SAFGRAD 01 BP. 1783 Ouagadougou 01 Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98 Burkina Faso
---

*PRESENTE A LA REUNION INTERNE SUR LE SAFGRAD  
17-19 SEPTEMBRE 1991  
SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA  
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE*

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES CULTURES VIVRIERES DANS  
LES ZONES SEMI-ARIDES D'AFRIQUE

- S A F G R A D -

IMS1/91/DR/SCO/5f

DOCUMENT DE TRAVAIL

630.7  
SAF - 5A

## TABLES DES MATIERES

### REMERCIEMENTS

### LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.

## I. HISTORIQUE

1. Contexte historique
2. Bref Aperçu des Activités et Réalisations du  
Projet SAFGRAD
3. Cadre Institutionnel Actuel
4. Organes de Gestion.

## II. UN CADRE DE PROMOTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES SOUS L'EGIDE DE L'OUA

- 1 - 0 Transformation du SAFGRAD en Institution  
Permanente de l'OUA
  - 1-1. Durabilité du SAFGRAD
  - 1-2. Dispositions Institutionnelles Alternatives  
sous l'égide de l'OUA
  - 1-3. Personnel Essentiel Actuel du SAFGRAD.
  
- 2 - 0 Transformation du SAFGRAD en Institut pour la  
Recherche et la Promotion des Politiques  
Agricoles et Alimentaires de l'OUA (IRPAA).
  - 2-1. Objectifs
  - 2-2. Fonctions
  - 2-3. Mandat
  - 2-4. Proposition d'un cadre de Gestion
  - 2-5. Proposition de Personnel Essentiel Officiel  
pour l'IRPAA.

Bibliothèque UA/SAFGRAD  
01 BP. 1783 Ouagadougou (1)  
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 50  
Bambako faso

## REMERCIEMENTS

Le Bureau de Coordination du SAFGRAD (BCS) exprime sa profonde gratitude au Conseil d'Administration pour ses initiatives et ses conseils qui ont permis de mener la présente étude.

L'Administration du BCS aimerait aussi exprimer ses sincères remerciements à l'OUA/CSTR pour les encouragements et le soutien institutionnel qu'il lui ont prodigués favorisant ainsi la conception de cette proposition. Que l'USAID soit également remerciée pour son aide financière qui a permis d'assurer les services de consultation.

Le BCS tient également à exprimer toute sa reconnaissance aux Professeurs A. M. Emechebe de l'Institute of Agricultural Research de l'Université Ahmadu Bello au Nigeria, et J. Oupoh-Oupoh de l'Université d'Abidjan en Côte d'Ivoire pour leur précieuse assistance technique.

Enfin, ce rapport-synthèse n'aurait pas pu être réalisé sans le personnel du Bureau de Coordination du SAFGRAD qui n'a ménagé aucun effort. Qu'ils en soient remerciés.

## LISTE DES ACRONYMES

AAS	: Académie Africaine des Sciences
ADRAO	: Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCS	: Bureau de Coordination du SAFGRAD
CA	: Conseil d'Administration
CCTA	: Commission pour la Coopération Technique en Afrique
CD	: Comité Directeur
CEA	: Commission Economique de l'Afrique /ONU
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
CIPEA	: Centre International Pour l'Elevage en Afrique
CIRA	: Centre International de Recherche Afrique
CPI	: Conseil Phytosanitaire Inter-Africain
CRDI	: Centre de Recherche pour le Développement International
CSA	: Conseil Scientifique pour l'Afrique
CSTR	: Commission Scientifique, Technique et de la Recherche
DNRA	: Conférence des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole.
EARSAM	: Réseau Sorgho et Mil de l'Afrique de l'Est
ESCAS	: Département Education, Sciences, Culture et Affaires Sociales de l'OUA
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
IBAR	: Bureau Inter-africain des Ressources Animales
ICRAF	: Conseil International de Recherche sur l'Agroforesterie

ICRISAT :  
IITA : Institut International d'Agriculture Tropicale  
INSAH : Institut du Sahel  
IRPAA : Institut pour la Recherche et la Promotion des  
Politiques Agricole et Alimentaire  
ISNAR : Service International pour la Recherche Agricole  
Nationale  
OUA : Organisation de l'Unité Africaine  
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement  
RENACO : Réseau Niebé de l'Afrique Centrale et Occidentale  
RESPAO : Réseau d'Etude des Systèmes de Production en  
Afrique de l'Ouest  
ROCARS : Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur  
le Sorgho  
RPAA : Responsables de la Production Agricole Accélérée  
RSP : Recherche sur les Systèmes de Production  
SACCAR : Centre de Coopération pour la Recherche Agricole  
en Afrique Australe  
SAFGRAD : Recherche et Développement des Cultures Vivrières  
dans les Zones Semi-Arides d'Afrique  
SNRA : Systèmes Nationaux de Recherche Agricole  
USAID : Agence des Etats-Unis pour le Développement  
International  
WECAMAN : Réseau Maïs d'Afrique Occidentale et Centrale.

## UN CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE SAFGRAD

### I - HISTORIQUE

#### 1. Contexte Historique

L'idée fort louable de créer un organisme de coordination de la recherche scientifique en Afrique a été formulée par les anciennes puissances coloniales plusieurs années avant l'accession de la majeure partie des Etats africains à l'indépendance. Ainsi, suite à une rencontre qui a eu lieu à Londres en 1950, la Commission pour la Coopération Technique en Afrique (CCTA) et la Commission Scientifique pour l'Afrique (SCA) ont été mises en place par les anciennes puissances coloniales (Royaume-Uni, France, Portugal et Belgique) en collaboration avec deux pays gouvernés par les Blancs à savoir l'Afrique du Sud et la Rhodésie (Zimbabwe). Leur objectif était de faire face aux problèmes de recherche communs à l'Afrique par le regroupement des connaissances techniques et l'échange des informations. Le secrétariat de la CCTA a été transféré de Londres à Lagos au Nigeria, deux ans avant l'accession du Nigeria à l'indépendance en 1958.

Il n'est donc pas étonnant que l'Organisation de l'Unité Africaine ait créé la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche (OUA/CSTR) avec Lagos pour siège en 1964 soit un an seulement après la naissance de l'OUA. L'OUA/CSTR assumait les fonctions statutairement dévolues à la CCTA et à la SCA.

La Charte de l'OUA/CSTR approuvée par la Réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA tenue en 1964 au Caire (Egypte) lui a donné un mandat très large comme stipulé dans ses objectifs qui sont :

- I) - traiter toutes questions scientifiques et techniques liées au développement général des Etats membres;
- II) - promouvoir la formation et l'échange des ressources scientifiques et techniques ainsi que des chercheurs;
- III) - soumettre des propositions de politique scientifique aux Etats membres et mettre en oeuvre tout programme conjoint de recherche scientifique et technique qu'ils demanderaient;
- IV) - promouvoir l'utilisation effective des résultats de la recherche afin d'accélérer le développement socio - économique des Etats membres;
- V) - rechercher les possibilités de diffuser auprès des chercheurs africains les informations scientifiques et techniques, et;
- VI) - entreprendre des études d'évaluation scientifique des ressources naturelles du continent.

D'après sa structuration actuelle, l'OUA/CSTR comprend le Secrétariat Central basé à Lagos et les cinq agences (Conseil /bureaux / projets) suivants :

- Le Conseil Phytosanitaire Inter-africain (IAPSC) à Yaoundé au Cameroun;
- Le Bureau Inter-africain des Sols, à Bangui, en République Centrafricaine;
- Le Bureau Inter-africain des Ressources Animales à Nairobi, au Kenya;
- Le Projet Hydraulique du Fouta Djallon de Conakry, Guinée; et
- Le Projet SAFGRAD dont le Bureau de Coordination est basé à Ouagadougou au Burkina Faso.

Il faudrait faire remarquer qu'à la singulière exception du SAFGRAD qui reçoit une subvention annuelle de 100,000 Dollars (des Etats-Unis) de l'OUA en plus des contributions en nature des 26 membres du projet, toutes les autres agences ci-dessus sont entièrement prises en charge par l'OUA (Immobilisations et frais généraux).

Cet état de faits existe malgré le fait que le précurseur du SAFGRAD en Afrique de l'Ouest, le Projet Conjoint 26 (PC 26) ait démarré sous l'égide de l'OUA/CSTR en 1969, la même année où un projet similaire sur l'amélioration du maïs débutait également en Afrique de l'Est. Tous les deux projets sont des résultantes des projets de recherche céréalière (maïs, sorgho et mil) initié en Afrique de l'Est et de l'Ouest par l'USAID en 1964, année de création de l'OUA/CSTR. Peut être que la dépendance presque totale du SAFGRAD des subventions s'explique par son origine même, d'autant plus que le PC 26 (dont la coordination était assurée par l'Institute for Agricultural Research de Samaru à Zaria) était financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) pendant toute sa durée (1969 à 1976). Le projet PC 26 était essentiellement une assistance apportée à la sous-région Ouest-africaine pour ce qui concerne le maïs, le sorgho et le mil.

Le PC 26, dont le succès est unanimement reconnu, s'est métamorphosé en PC 31 (SAFGRAD I), Projet Panafricain, à la suite de la Résolution 505 XXIX du Conseil des Ministres de l'OUA qui s'est réuni du 24 Juin au 3 Juillet 1976 à Port Louis, à l'île Maurice. La Résolution approuvait le projet SAFGRAD et sollicitait le soutien financier d'organisations internationales pour sa mise en oeuvre. L'accord de financement du SAFGRAD par l'USAID a été signé en Mai 1977 entre l'USAID et l'OUA/CSTR.

Par la suite, le Conseil des Ministres de l'OUA réaffirmait cette résolution par une autre (Résolution 667 XXXI) lors de sa réunion de Tripoli en Libye du 20 au 28 Février 1978.

Le SAFGRAD devenait ainsi pleinement opérationnel à partir de 1978 avec 26 pays africains membres (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie).

## 2. Aperçu des Activités et Réalisations du SAFGRAD

Le SAFGRAD avait été initialement conçu comme une action de coopération entre l'OUA/CSTR et l'USAID pour promouvoir et renforcer la recherche régionale ainsi qu'un programme de test des céréales (sorgho, mil et maïs), des légumineuses (niebé et arachide) et des systèmes de production qui s'y rapportent. Il visait aussi à former un cadre des chercheurs agricoles dans les 18 (passés à 26) pays membres des zones soudano-sahéliennes de l'Afrique.

Le projet a conçu des technologies adaptées aux différents pays grâce à la recherche au siège et aux essais régionaux. Le programme de Recherche sur les systèmes de production a conçu des alternatives technologiques en matière de retenues d'eau et de gestion de la fertilité des sols. Ces technologies ont été utilisées par les paysans dans les régions semi-arides.

Pendant la phase I du SAFGRAD, 240 personnes ont bénéficié de programmes de formation de courte durée allant de quelques semaines à neuf mois. 28 chercheurs ont bénéficié de stages longue durée (7 pour le niveau Ph.D. et 21 au niveau M.Sc).

Le programme de Production Accélérée des Cultures était un des volets les plus importants de SAFGRAD I. Il visait essentiellement le renforcement du processus de transfert technologique des systèmes nationaux par les expériences de recherche en milieu naturel, ainsi que liaisons entre la recherche et la vulgarisation au niveau national. En tant que partie d'un projet pilote, le programme ACPO qui recevait l'appui financier de l'USAID était fonctionnel au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Sénégal. La Coopération Technique Française a maintenu son financement pour les essais en milieu naturel (ou ACPO) au Togo.

De façon générale, le programme ACPO a réussi à renforcer les liens entre la recherche nationale et la vulgarisation; il a développé la méthodologie des expériences en milieu naturel utilisée dans plusieurs pays; il a contribué grandement à la formation continue des chercheurs nationaux et le projet a démontré que les technologies déjà disponibles au niveau de certains systèmes nationaux peuvent accroître le rendement des cultures de façon substantielle comme l'indique le Plan Stratégique des Réseaux SAFGRAD : 1992-1996 (document élaboré à

l'issue d'une large consultation avec les chercheurs et les administrateurs de la recherche des SNRA, tous les Comités Directeurs, les membres du Conseil d'Administration, le Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole et le BCS), SAFGRAD II a accompli des progrès considérables dans le sens de l'augmentation de la production vivrière et de l'amélioration des capacités de service des institutions de recherche des pays membres. L'on peut citer au nombre des principales contributions de SAFGRAD II:

i) L'identification systématique des principales contraintes devant faire l'objet de recherche dans le cadre de la production du niébé, du maïs, du mil et du sorgho.

ii) La catégorisation des systèmes nationaux de recherche en Centres Avancés, Centres Associés et SNRA adapteurs de technologies, sur la base de leurs forces relatives en matière de personnel de recherche et de facilités et infrastructures de recherche. Cette approche a abouti à la mise en commun des compétences scientifiques et au partage des ressources pour atténuer de manière collective les contraintes de production des cultures vivrières.

iii) L'établissement d'essais régionaux coopératifs dans différentes zones écologiques pour tester par delà les frontières agro-écologiques et politiques les lignées de sélection avancées et les variétés mises au point par les SNRA et par les CIRA.

iv) La formation de courte durée des chercheurs et techniciens des pays membres du SAFGRAD. Cette formation a porté sur la conduite des essais de recherche, le maintien variétal, la production des semences, la protection des cultures, la recherche agronomique ainsi que d'autres aspects du transfert de technologies appropriées. Plus de 225 personnes ont bénéficié de ces formations.

v) L'échange d'informations à travers les ateliers, les séminaires, la conférences et la publication de rapports, et de comptes-rendus.

vi) La publication d'un livre "Food grain Production in Semi-Arid Africa" qui a été largement diffusé auprès des chercheurs, des institutions de recherche, des universités et des organisations privées dans plusieurs pays africains. De même le "Bulletin d'Information du SAFGRAD" qui est publié trimestriellement fait l'objet d'une large diffusion.

vii) Des tournés d'inspection scientifique interdisciplinaires auxquelles ont participé plus de 100 chercheurs ont été effectuées dans plusieurs pays et auprès de plusieurs institutions pour passer en revue les essais régionaux des réseaux, ainsi que les facilités de recherche et l'organisation des systèmes de recherche des pays membres et des CIRA.

Chaque tournée d'inspection a non seulement favorisé un échange efficace entre les chercheurs expérimentés et les jeunes chercheurs mais a également permis une évaluation conjointe du germoplasme élite et des pratiques agronomiques y afférentes.

viii) Les échanges et les contacts entre chercheurs et entre institutions des pays membres du SAFGRAD se sont accrus grâce aux ateliers, aux séminaires, aux tournées d'inspection et aux activités de formation en cours d'emploi organisées par les différents réseaux; près de 900 chercheurs, techniciens, administrateurs de la recherche et décideurs politiques ont profité de tels échanges.

ix) L'échange de germoplasme et de technologies connexes s'est institué de manière intensive et bien coordonnée entre les SNRA et les CIRA et entre les SNRA à travers les réseaux respectifs. De ce fait, chaque SNRA a déjà commencé à identifier des technologies appropriées pour différentes conditions environnementales. Plus particulièrement, de nombreuses variétés vulgarisées de niébé, de sorgho et de maïs sont présentement cultivées par les pays membres du SAFGRAD.

x) Depuis sa création, le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho a mis l'accent sur le développement de cultivars de sorgho ayant un rendement relativement élevé résistant à plusieurs stress biotiques et physiques - dont les stress d'éléments nutritifs et de sécheresse, la faible fertilité du sol, les moisissures des grains, les maladies foliaires, les insectes nuisibles - et ayant une bonne qualité de grain et des possibilités d'utilisation. Le Réseau de Recherche Coopérative sur le Maïs a modifié trois types d'essais régionaux uniformes de variétés pour adaptation aux différentes zones écologiques. La mise au point de variétés de maïs extra-précoces a été identifiée comme une perspective d'extension de la production du maïs dans les zones soudano-sahéliennes. Grâce aux échanges rendus possibles par les activités du réseau, de nouvelles variétés ont été introduites pour remplacer les anciennes. Au Cameroun par exemple, les variétés de maïs plus anciennes telles que Mexican-17 sont remplacées par DMR-ESRY qui a été identifiée grâce aux activités du Réseau.

xi) Le Réseau Sorgho et Mil d'Afrique Orientale a identifié en collaboration avec l'Institut de Recherche Agricole d'Ethiopie 28 génotypes de sorgho résistant au Striga dans quatre localités présentant de fortes attaques du Striga. Les semences de ces génotypes ont par la suite été multipliées et distribuées aux SNRA participants de la région, pour évaluation. De même, grâce au soutien technique de l'ICRISAT et en collaboration avec l'Institut Kenyan de Recherche Agricole, le réseau EARSAM a pu également identifier la variété de sorgho IS-8595 comme étant résistant au charbon allongé.

xii) Dans l'ensemble, huit (8) variétés de sorgho ont été vulgarisées par le Réseau EARSAM dont un certain nombre sont présentement cultivées par les paysans de la sous-région. En outre, 14 autres variétés de sorgho et un certain nombre de cultures de petit mil et de finger millet se trouvent au stade de prévulgarisation.

xiii) Les chercheurs du Centre Avancé du Réseau Niebé à IAR de Samaru au NIGERIA, ont collaboré efficacement avec les chercheurs de l'Antenne de l'IITA à Kano pour identifier la génétique de résistance de B 301 à Striga gesnerioides. Cette résistance est efficace contre les souches du parasite à travers les différents pays. Cette recherche a facilité le transfert rapide du gène de résistance dans les variétés ayant des caractéristiques autrement acceptables. Les lignées résistantes provenant de ce projet subiront une expérimentation multilocale dans les essais menées pendant la saison des pluies en 1991.

xiv) La performance du SAFGRAD en ce qui concerne son rôle administratif et politique difficile mais vital pour le soutien aux quatre réseaux de recherche sur les cultures a été jugée satisfaisante. Le fait que d'autres réseaux se mettent sous la tutelle du BCS témoigne amplement de cette remarquable performance.

### 3. CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

Bien que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sous la tutelle de laquelle fonctionne le SAFGRAD ait lancé des projets de développement agricole en Afrique, la coordination de la recherche et le renforcement des capacités nationales institutionnelles à travers les activités des réseaux n'ont été effectivement entrepris que par le SAFGRAD et cette fonction a été limitée à la recherche sur les cultures vivrières: niebé, sorgho, arachide, mil et maïs. Manifestement, l'OUA pourrait s'appuyer sur l'expérience et les compétences existant au niveau du SAFGRAD pour une application plus avantageuse de la recherche sur une plus large gamme de cultures vivrières de base telles que le manioc, le taro, la patate, le soja, le pois d'angole et les légumes. Ainsi, le SAFGRAD pourrait cataloguer les efforts des Etats africains et de l'OUA tendant à réaliser les objectifs stipulés comme suit aux articles 36 et 38 du Plan d'Action de Lagos :

Article 36..... la science et la technologie jouent un rôle clé dans le développement de l'agriculture, surtout en ce qui concerne la recherche agronomique, la formation et la vulgarisation. Dans le cadre de la recherche agronomique, l'accent devrait être particulièrement mis sur l'amélioration de semences sélectionnées, sur les engrais, les pesticides et autres produits chimiques appropriés pour les conditions africaines.

Article 38... il s'avère essentiel que les résultats de recherche soient mis à la disposition de la communauté paysanne dans un délai minimum. Par conséquent, il est recommandé :

- qu'un lien plus étroit soit établi entre les services de recherche et de vulgarisation

- que les services de vulgarisation mettent l'accent sur la diffusion des technologies existantes.

Si la coordination de la recherche agricole est améliorée, et si les services nationaux de vulgarisation agricole communiquent effectivement les résultats de recherche agricole aux paysans, des progrès rapides pourront être enregistrés dans le cadre de l'augmentation de la production vivrière en Afrique Sub-saharienne. Le SAFGRAD a déjà mis en place des mécanismes d'intervention appropriée qui permettront aux SNRA d'Afrique d'accomplir effectivement cette tâche. Les réalisations du SAFGRAD au cours des dix dernières années confirment que la coopération et la coordination sous-régionales ont amélioré la capacité productive de la recherche agricole ainsi que la production vivrière.

Nombre des centres internationaux de recherche agricole intervenant en Afrique Sub-saharienne travaillent sur certaines cultures et mènent la recherche essentiellement pour repousser les frontières des connaissances et mettre au point de nouvelles technologies. Très peu de ces centres ont un mandat régional et aucun d'entre eux n'est chargé de coordonner la recherche sur le plan régional.

Par conséquent, l'on a pu fréquemment observer un chevauchement considérable et une duplication inutile des efforts. Les activités de coordination de la recherche menées par le SAFGRAD ont considérablement enrayé cette duplication des efforts dans le domaine de la recherche et du développement des cultures vivrières en Afrique semi-aride.

#### 4. ORGANES DE GESTION

Les activités du programme SAFGRAD ont beaucoup évolué, surtout pour répondre aux besoins de la recherche régionale et de l'application des technologies. De ce fait, les organes de gestion ont également évolué pour refléter les changements au niveau du programme et de la stratégie. Le passage de la recherche au siège au cours de SAFGRAD I à l'établissement de réseaux de recherche coopérative comme axe central durant SAFGRAD II a encouragé la participation des administrateurs et chercheurs des instituts nationaux à la prise en charge directe du projet.

#### 4.1. Organes de Décision Politique et Entités de Direction Technique

Le Conseil des Directions des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole est l'organe de décision politique de SAFGRAD II. Ce conseil qui se compose de 26 membres se réunit tous les deux ans pour examiner les rapports qui lui sont soumis par le Conseil d'Administration et le BCS. Il fournit les orientations en matière politique et résout les problèmes que lui soumettent le BCS et le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration (CA) composé de 7 membres élus par le Conseil des Directeurs supervise les questions administratives, techniques et financières du BCS et évalue la performance des réseaux du SAFGRAD. Le CA comprend un représentant de l'Afrique Orientale, Centrale et Australe, deux représentants de l'Afrique Occidentale et deux universitaires des facultés d'agriculture des pays membres. Les fonctions spécifiques du CA sont les suivantes :

i) Participer à la formulation et à l'évaluation des plans du SAFGRAD et conseiller le SAFGRAD quant aux meilleurs voies et moyens de fournir une assistance technique et autre assistance aux SNRA des pays membres.

ii) Faciliter le développement des réseaux de recherche coopérative sur les cultures et aux réseaux dirigés par les chercheurs nationaux des pays participants.

iii) Entreprendre l'évaluation annuelle des résultats de recherche ainsi que des autres activités du SAFGRAD et

iv) Aider le BCS à rechercher un soutien financier, et conseiller le SAFGRAD en matière de finances.

Chacun des quatre réseaux de recherche sur les cultures est administré par un Comité Directeur composé du Coordonnateur du Réseau et de 6 membres élus qui représentent les chercheurs des programmes nationaux participant activement à la recherche sur la culture donnée. Le Comité Directeur a les six termes de référence suivants :

- i. Définir les objectifs du réseau
- ii. Etablir des priorités pour les activités du réseau
- iii. Tracer une orientation pour la réalisation des objectifs du réseau
- iv. Suivre la réalisation des objectifs du réseau

- v. En collaboration avec le coordonnateur du réseau, élaborer des projets de recherche coopérative devant être exécutés par les Centres Avancés ou par les CIRA lorsque l'expertise requise n'est pas disponible au niveau des programmes nationaux.
- vi. Assurer la réalisation des objectifs du réseau grâce à la mise au point de la technologie appropriée.

#### 4.2. Partenaires dans l'Exécution du Projet SAFGRAD

i) Le bureau de Coordination du SAFGRAD. La Coordination administrative et technique du Projet SAFGRAD basée à Ouagadougou, Burkina Faso est le pivot de l'organisation et de la gestion des réseaux. Elle constitue le secrétariat des organes nationaux sus-cités, i.e. le Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (DNRA), le Conseil d'Administration et les Comités Directeurs des réseaux respectifs.

Elle facilite l'identification des contraintes de recherche, l'établissement des priorités de recherche, la conception et la formulation des projets ainsi que le suivi des activités des réseaux. Grâce à la tutelle de l'OUA, le BCS facilite le mouvement du germoplasme, des chercheurs, des fournitures et équipements de recherche entre les pays et fournit des services administratifs et financiers aux réseaux. Le principal but du SAFGRAD consistant à promouvoir le leadership scientifique et de recherche dans les pays membres, le BCS a joué un rôle de catalyseur pour étendre le soutien apporté à la recherche aux systèmes nationaux, aux compétences scientifiques et aux infrastructures de recherche en vue de surmonter les contraintes biotiques et abiotiques à la production de cultures vivrières.

ii) Les Centres Internationaux de Recherche Agricole et plus particulièrement l'IITA et l'ICRISAT fournissent un soutien technique comme par exemple la formation, l'échange et le développement du germoplasme, la production de documents techniques et prêtent appui aux coordonnateurs dans l'exécution des activités des réseaux.

iii) Les Instituts Nationaux, en tant que bénéficiaires du projet SAFGRAD, ont pu mettre au point des techniques, appropriées à leurs conditions respectives, partager les techniques disponibles et participer effectivement à la gestion du SAFGRAD à travers les Comités Directeurs, le Conseil d'Administration et le Conseil Directeurs de Recherche.

## II. Un Cadre pour la Promotion des Services de Recherche et de Développement Agricole sous l'Egide de l'OUA.

### Historique et Justification

La réalisation de l'autosuffisance et de la Sécurité alimentaires constitue l'un des principaux objectifs politiques des Etats membres de l'OUA. La crise alimentaire actuelle découle de plusieurs causes dont les deux plus importantes sont la démographie galopante et la dégradation de l'environnement. Les zones semi-arides de l'Afrique sont d'importantes régions de production vivrière et d'élevage sur le continent. Le potentiel de production de cette vaste région est cependant loin d'être atteint.

Pendant ces 25 dernières années, les gouvernements africains ont adopté une série de plans et de déclarations visant à provoquer une amélioration très rapide de la situation alimentaire et à poser les bases pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Le Plan d'Action de Lagos de 1980 étroitement liée au Plan Alimentaire Régional pour l'Afrique (1978) fixait un certain nombre d'objectifs parmi lesquels figurait un taux de croissance annuelle de 4 pour cent pour le secteur agricole qui, s'il était atteint pourrait conduire à l'autosuffisance alimentaire en Afrique.

Aux termes d'une déclaration faite en 1985 sur la situation économique en Afrique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA réunis en Assemblée Générale à Addis-Abéba, ont décidé de "donner la plus haute priorité à la coopération inter-africaine dans la mise en oeuvre du Programme d'Action Spécial pour l'Amélioration de la Situation Alimentaire et la Réhabilitation de l'Agriculture en Afrique, afin de jeter les bases de l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique". Ils soulignaient que l'étendue de la famine et de la malnutrition qui sévissent dans la plupart des pays au Sud du Sahara exige des actions résolues ainsi qu'une mobilisation effective et une exploitation judicieuse des ressources basées sur des stratégies et des plans d'action bien conçus et bien coordonnés pouvant mener à l'autosuffisance alimentaire et à une croissance et un développement auto-entretenus.

Les faiblesses de la recherche agricole nationale, le procédé d'adoption du transfert de technologies, la fragmentation et la mauvaise coordination des activités de recherche ont directement ou indirectement affecté le développement agricole de la sous-région. Pour changer totalement les mauvaises performances de la technologie de recherche agricole en Afrique, il est impérieux que l'OUA mette l'accent sur une coopération et une coordination plus efficaces entre les organisations sous-régionales et les pays en matière de recherche en politique

agricole et alimentaire. Cela pourra conduire à une meilleure allocation et une meilleure utilisation des ressources afin de maximaliser la production agricole. Il ressort donc qu'il est nécessaire de mettre sur pied une Agence de l'OUA pour la Recherche Agricole qui pourrait assumer le rôle vital de coordination de la recherche aux niveaux régional et international pour non seulement faciliter le libre échange du matériel de recherche et des informations techniques mais aussi encourager l'adoption de technologies agricoles.

Le présent document fait des propositions à long et à court termes visant l'institutionnalisation de services techniques sous la tutelle de l'OUA.

#### 1.0. Transformation du SAFGRAD en Institution Permanente de l'OUA

Ceci est une option à court terme dans la mesure où le SAFGRAD possède déjà une bonne expérience en matière de promotion et de coordination de la recherche entre ses membres et entre les organismes régionaux et internationaux de recherche en Afrique sub-saharienne en ce qui concerne les principales cultures vivrières. Mieux, l'expérience particulière de l'OUA/CSTR (à travers le SAFGRAD) pendant ces 13 dernières années a confirmé que la coopération en matière de recherche et la coordination de la recherche au niveau régional peuvent sérieusement accroître la productivité de même que la capacité productive de la recherche agricole; ce qui a ainsi amené le SAFGRAD à s'orienter davantage vers la satisfaction des besoins des paysans.

L'objectif du SAFGRAD était de mobiliser et coordonner les efforts de recherche développés de façon éparse dans les différentes régions. Cela concernait les Centres Internationaux de Recherche Agricole (CIRA) et les programmes nationaux. Le SAFGRAD visait également la mise au point de variétés améliorées de céréales et de légumineuses (sorgho, maïs, niébé, arachide) ainsi que la production de technologies adaptées pour les petits paysans.

L'organisation du SAFGRAD le rend directement sensible aux besoins des paysans par le truchement des SNRA. Ses services sont donc scientifiquement orientés et moins bureaucratiques. Pendant ces 13 dernières années, le SAFGRAD a :

i) développé des voies efficaces de communication de recherches avec les chercheurs, les administrateurs de la recherche et les décideurs politiques au niveau de ses pays membres et des CIRA grâce aux réseaux suivants :

- (a) Le Réseau Régional Est-Africain de Recherche sur le Sorgho et le Mil;

- (b) Le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho;
- (c) Le Réseau de Recherche Collaborative sur le Maïs en Afrique Occidentale et Centrale;
- (d) Le Réseau Niébé d'Afrique Centrale et Occidentale;
- (e) Le Réseau d'Etudes des Systèmes de Production en Afrique de l'Ouest
- (f) Le Réseau de Recherche Agroforestière pour les Zones Semi-Arides.

ii) développé des moyens efficaces pour faciliter le mouvement de matériel, de germoplasme et des chercheurs d'un pays à l'autre et entre les CIRA et les SNRA;

iii) acquis une longue expérience en matière de coordination, de gestion et d'exécution des projets de recherche et de développement agricoles;

iv) effectivement facilité la mise au point et le renforcement de procédés de transfert de technologies adaptées (comme signalé plus haut) de certains de ses pays membres à travers la recherche en milieu réel et la recherche sur les systèmes de production.

Par ailleurs, un domaine important sur lequel le SAFGRAD pourrait axer ses efforts est la promotion de la recherche en matière de politiques agricole et alimentaire.

### 1.1. Durabilité du SAFGRAD

Le SAFGRAD s'est fait une réputation d'institution efficace bien connue en raison de ses services dans le domaine de la coordination de la recherche agricole. La viabilité du Bureau de Coordination du SAFGRAD est plutôt douteuse dans la mesure où un terme pourrait même être mis à ses activités en 1992. En tant que principal donateur, l'USAID a supporté la majeure partie des fonds pour développer les capacités du BCS au cours de ces dernières années. Pendant ce temps, elle a lancé un appel à l'OUA pour qu'elle augmente sensiblement sa contribution afin de financer totalement le BCS, pendant que l'USAID et les autres donateurs pourraient continuer à soutenir les activités de projet du SAFGRAD.

Parmi les autres bailleurs de fonds importants du Projet SAFGRAD on compte le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), le Ministère Français de la Coopération, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Fondation Ford et l'OUA elle-même. La contribution en nature des pays membres du SAFGRAD est estimée à plus d'un million de Dollars US par an.

Compte tenu de la politique de l'OUA tendant à promouvoir la productivité vivrière, surtout pour faire face à la croissance rapide de la population au Sud du Sahara, le SAFGRAD, ou la nouvelle institution, pourraient fournir des services d'analyse technique et politique pour promouvoir le développement économique.

## 1.2. Dispositions Institutionnelles Alternatives sous sous l'Egide de l'OUA

Un certain nombre de scénarios ont été suggérés pour une institutionnalisation correcte du SAFGRAD ou d'un autre organisme sous l'égide de l'OUA. Ces scénarios sont :

### 1.2.1. Le Status quo/ Projet Semi-Autonome sous la tutelle de l'OUA

Avec son affiliation actuelle, l'OUA fournit non seulement la tutelle politique et le cadre légal mais elle suit également la mise en oeuvre des systèmes de gestion administrative et financière du SAFGRAD. La contribution de l'OUA au budget de fonctionnement du BCS s'élève à 100.000 Dollars US seulement. Les avantages de cette formule sont :

- i) Le BCS jouit d'une grande flexibilité dans l'exécution de ses activités de projet en conformité avec les décisions des SNRA et les exigences de certains bailleurs de fonds;
- ii) Il adopte un programme de travail flexible approuvé par les structures nationales de gestion et la CSTR tout en respectant certains événements et activités importants de l'OUA.
- iii) Le BCS entretient des relations directes avec les organismes nationaux, internationaux et régionaux pour promouvoir ses activités de projet tout en reconnaissant la tutelle de l'OUA;
- iv) La tutelle de l'OUA a été efficacement utilisée pour promouvoir et faciliter l'exécution du projet.

### Inconvénients

- i) Près de 98% des fonds requis pour soutenir les activités du SAFGRAD sont fournis par les donateurs, ce qui rend le SAFGRAD, en tant que projet, très vulnérable quant à la poursuite de ses services auprès des SNRA.

- ii) Le BCS dépense beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de fonds auprès des donateurs non seulement pour soutenir son projet technique mais également pour coordonner ses activités.
- iii) Le SAFGRAD subit davantage l'influence des donateurs, ce qui impose parfois des changements dans ses plans de base.

#### 1.2.2. Transformation du SAFGRAD en Bureau Permanent de l'OUA pour la Recherche Agricole et les Etudes de Politique Alimentaire.

##### Avantages

- i) Cette formule permettrait au BCS de poursuivre ses activités étant donné que la majeure partie de ses chargés inscrites au budget serait prise en charge par l'OUA.
- ii) Le Secrétariat Général de l'OUA serait plus impliqué dans les activités de recherche et de production agricoles ainsi que dans la recherche de fonds de soutien auprès des donateurs.

##### Inconvénients

- i) Les procédures administratives et bureaucratiques plus nombreuses à surmonter sont incompatibles avec l'exécution efficace de services techniques agricoles.
- ii) Il y aurait moins de flexibilité dans les possibilités de négocier avec les systèmes nationaux et les donateurs.

#### 1.2.3. Institut Spécial de Recherche Semi-Autonome de l'OUA

Le SAFGRAD pourrait également se transformer en Institut pour la Recherche et la Promotion des Politiques Agricoles et Alimentaires (IRPAA) qui pourrait se voir confier un mandat plus large pour s'occuper de la recherche et de la promotion en matière de politique agricole et alimentaire. Son degré d'autonomie pourrait être défini par les "Statuts" à pourvoir par l'OUA. La nature de ses activités pourrait exiger que l'Institut jouisse d'une large marge de manoeuvre dans ses interventions techniques et administratives. Tandis que les principes et règlements de l'OUA s'appliqueraient aux aspects de gestion administrative et financière, le recrutement de son personnel et les conditions de travail pourraient être basés sur l'expérience du SAFGRAD.

Ayant la paternité de l'organisation, l'OUA devra assumer la responsabilité d'au moins 60% de ses dépenses de personnel et de ses frais de fonctionnement. Les 40% des dépenses du Secrétariat de l'Institut pourraient provenir des projets financés par des bailleurs de fonds.

#### Avantages

- i) L'Institut pourrait assister l'OUA comme "cellule de réflexion" pour toutes questions relatives au développement de la recherche agricole et à la politique alimentaire.
- ii) Cette formule assurerait une bonne durabilité à l'Institut dans la mesure où plus de 50% de son budget proviendrait de l'OUA.
- iii) L'Institut continuerait d'être compétitive et innovatrice afin d'assurer le soutien de ses activités de projet par les donateurs.
- iv) L'Institut aurait une grande flexibilité et une autonomie de fonctionnement.

#### Inconvénients

- i) La durabilité du travail de recherche et de promotion de l'Institut dépendrait en partie des projets financés par les donateurs.
- ii) Il sera nécessaire de respecter les conditions et intérêts des bailleurs de fonds.

### 1.3. Personnel Essentiel Actuel du SAFGRAD

<u>Poste</u>	<u>- Titre</u>	<u>Organisation ou Affiliation au sein du Projet SAFGRAD*</u>
I)	Coordonnateur International	OUA/CSTR
II)	Directeur de la Recherche	OUA/CSTR
III)	Directeur Administratif et Financier	OUA/CSTR
IV)	Chef Comptable	OUA/CSTR
V)	Coordinateur du Réseau Maïs	IITA
VI)	Coordinateur du Réseau Niébé	IITA
VII)	Coordinateur du Réseau Sorgho (Afrique de l'Ouest)	ICRISAT
VIII)	Coordinateur du Réseau Est-Africain de Recherche sur le Sorgho et le Mil	ICRISAT
IX)	Coordinateur du Réseau d'Etude sur les Systèmes de Production en Afrique de l'Ouest	OUA/CSTR
X)	Coordinateur du Réseau de Recherche Agroforestière pour les Zones Semi-Arides	ICRAF

\* a) Tous les Postes sont financés par l'USAID à l'exception des postes IX) et X)

b) Les fonds demandés à l'OUA pour le personnel essentiel concerne les postes I) à IV).

2.0. TRANSFORMATION DU SAFGRAD EN INSTITUT POUR LA  
RECHERCHE ET LA PROMOTION DES POLITIQUES  
AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

( I R P A A )

Ceci est une option à long terme dans la mesure où la transformation du SAFGRAD en un tel institut demandera des ressources supplémentaires. L'IRPAA pourrait devenir une "Cellule de Réflexion" qui assisterait l'OUA en matière de recherche sur l'agriculture et la politique alimentaire par l'élaboration d'une base de données sur les capacités de recherche. L'Institut pourrait aussi aider l'OUA à évaluer les situations de besoins et de disponibilités alimentaires en Afrique Sub-saharienne.

2.1. Objectifs

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Coordonner et rationaliser les efforts de recherche et développement des organismes nationaux et régionaux de recherche travaillant sur les principales cultures vivrières et traitant de politiques agricoles en Afrique Sub-saharienne afin de minimiser la duplication inutile des efforts et assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles.
- ii) Faciliter les échanges de technologies à travers les activités de réseaux telles : les ateliers, conférences séminaires, tournées d'inspection, publications et les visites individuelles ou mutuelles des chercheurs et agents de vulgarisation des programmes nationaux.
- iii) Promouvoir la recherche agricole et en matière de politique alimentaire parmi les pays et entre les différentes agences régionales.
- iv) Servir de trait d'union entre les organismes africains de recherche / développement des cultures vivrières d'une part et les centres internationaux de recherche agricole travaillant sur les cultures vivrières en Afrique Sub-saharienne d'autre part, afin de promouvoir la complémentarité ainsi que l'échange d'informations, et minimiser la duplication des efforts.
- v) Promouvoir la liaison entre les paysans et la recherche - vulgarisation afin d'accélérer le processus de transformation des résultats de la recherche en recommandations de vulgarisation et en production à travers des projets pilotes dans certains pays.

## 2.2. Fonctions :

Pour aider à la réalisation de ses objectifs, l'IRPAS pourra également :

- i) identifier les programmes régionaux de recherche coopérative pour négocier les ressources nécessaires à l'exécution des activités de projets dans les instituts nationaux et régionaux.
- ii) faciliter et coordonner le travail des CIRA et des organisations régionales, et conseiller l'OUA quant à la manière dont ces efforts peuvent le mieux profiter aux activités locales, régionales et sous-régionales en Afrique.
- iii) Coordonner les efforts des donateurs tendant à soutenir la recherche et le développement agricoles en Afrique Sub-saharienne.
- iv) organiser et parrainer des conférences, des ateliers, des séminaires de formation, des études spéciales et des réunions sur des thèmes d'importance régionale et/ou continentale.
- v) rechercher des fonds pour ses activités de projet et passer des contrats et des accords avec des agences, des instituts de recherche, des universités, etc.

## 2.3. Mandat

En outre, l'expérience exceptionnelle du SAFGRAD dans le domaine de la coordination de la recherche pourrait davantage servir l'Afrique si l'on étendait le mandat du SAFGRAD, pour en faire l'IRPAA, dans les directions suivantes :

- i) Le présent mandat couvrant les zones semi-arides d'Afrique (dont le SAFGRAD tire son nom) devrait être élargi de façon à ce que le mandat de la nouvelle organisation embrasse toutes les zones de l'Afrique sub-saharienne où sont exploitées les cultures concernées par le mandat (voir ci-après).
- ii) Les cultures du mandat de la nouvelle entité de coordination devraient être élargies pour comprendre les cultures vivrières de base de l'Afrique Sub-saharienne. Elles comprendront par exemple : les céréales (maïs, sorgho, mil et riz), les légumineuses (niébé, les pois phaseolus, le soja et le pois d'angole) et les tubercules et racines (manioc, igname, pomme de terre et patate douce).

iii) En coopération avec les organismes appropriés, entreprendre et faciliter des études sur les politiques de développement et de recherche agricoles au niveau national et régional.

iv) Faciliter la recherche sur la sécurité et la politique alimentaires.

v) Promouvoir et faciliter la recherche sur la gestion des ressources en mettant un accent particulier sur le développement d'une agriculture durable.

vi) Au nom de l'OUA, coordonner les activités de recherche des organisations régionales et de centres internationaux de recherche agricole au profit de l'Afrique.

## 2.4. Proposition de cadre de gestion

Compte tenu de l'élargissement de son mandat, l'Institut pour la Recherche et la Promotion des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique Sub-saharienne (IRPAA) serait un organisme de l'OUA beaucoup plus important que l'actuel SAFGRAD. L'un des principaux axes de l'Institut consisterait à renforcer la capacité nationale de recherche sur les politiques agricoles et alimentaires. Les entités actuelles de gestion du SAFGRAD devraient être modifiées comme suit :

### 2.4.1. Création d'un Conseil de Recherche et de Promotion des Politiques Agricoles et Alimentaires (CRPAA)

#### Composition

Etant donné que le CRPAA devrait travailler en étroite collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de coordonner les efforts de recherche dans les domaines sus-mentionnés, le Conseil devrait se composer comme suit :

. Directeur Général ESCAS/OUA	Président
Directeur, Division Conjointe CEA/FAO	Vice-Président
. Banque Africaine de Développement (Directeur)	Vice-Président suppléant
Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR	Membre
Directeur de l'Agriculture CEDEAO	Membre
Directeur du SACCAR	Membre

Représentant de l'IRPAA	Membre
Professeur d'Université représentant les facultés d'Agriculture d'Afrique Orientale et Australe	Membre
Représentant des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole d'Afrique Occidentale et Centrale	Membre
Représentant de l'IITA	Membre
Représentant des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole d'Afrique Orientale et Australe	Membre
Représentant de l'ICRISAT	Membre
Directeur Général de l'INSAH	Membre
Directeur Général du Centre	Membre d'office et Secrétaire

Observateurs (à inviter en cas de besoin)

- . Représentants de l'ISNAR, l'ADRAO, le CIPEA, l'AAS, etc.
- . Représentants des bureaux régionaux de la FAO, de la Banque Mondiale, du PNUD (comme personnes ressources)
- . Représentants des donateurs

5.2.2. Rôles et Fonctions

- a) Assurer l'orientation politique pour promouvoir l'autonomie alimentaire de l'Afrique sub-saharienne.
- b) Examiner les questions de recherche agricole, de politique alimentaire et de développement et faire des recommandations au Secrétaire Général de l'OUA pour des actions politiques de suivi.
- c) Examiner et approuver les programmes à court et long terme du Centre.
- d) Passer en revue les activités et questions de recherche régionales et sous-régionales et donner des orientations politiques pour non seulement minimiser la duplication des ressources mais également promouvoir la recherche productive en Afrique sub-saharienne.
- e) Examiner les questions nécessitant des réformes au niveau des systèmes Nationaux de Recherche Agricole et donner des conseil pour revitaliser les activités de recherche des institutions publiques et privées.

f) Examiner et approuver le rapport et le budget annuels du centre.

g) Le Conseil pourra déléguer des fonctions spécifiques à son Comité Exécutif.

h) Le Conseil se réunira tous les deux ans.

#### 2.4.2. Le Comité Exécutif (CE)

##### Composition

Le CE comprendra cinq membres plus son secrétaire. Le Président du CE sera nommé par le Conseil Consultatif.

Les membres du CE sont :

. Représentant du Conseil Consultatif	Président
. Représentant de l'OUA/CSTR	Membre
. Représentant des Directeurs des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole	Membre
. Représentant de la CEA	Membre
. Représentant des Facultés Nationales d'Agriculture	Membre
. Représentant des Coordonnateurs de réseaux	Membre
. Directeur Général du Centre	Membre
. Directeur de la Recherche du Centre	Secrétaire

##### Observateurs :

- . Chefs de Projet tels que les Coordonnateurs de Réseau
- . Représentants des Chercheurs des SNRA (sur invitation comme personnes ressources)
- . Directeur Administratif et Financier du Centre.

Le CE se réunira deux fois par an.

Le Comité Exécutif remplacera l'actuel Conseil d'Administration du SAFGRAD et :

- i) Mettra en oeuvre la politique et les orientations techniques tracées par le Conseil
- ii) Supervisera les questions techniques, administratives et financières du Centre
- iii) Evaluera (si besoin est) les programmes de recherche agricole et de politique alimentaire du Centre.
- iv) Tiendra le Conseil informé de ses débats.
- v) Suivra les activités des comités techniques tels que les comités directeurs des réseaux.

#### 2.4.3. Le Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (DNRA)

##### Composition

Le Conseil des DNRA comprend les Directeurs des Instituts de Recherche Agricole représentant chacun des pays membres du SAFGRAD. Avec la transformation du SAFGRAD en Institut pour la Recherche et de Promotion des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique Sub-saharienne (IRPAA), l'organisation pourrait regrouper plus de pays d'Afrique au Sud du Sahara que les 26 membres du SAFGRAD. Mais au cas où cette transformation n'aurait pas lieu, les services de l'IRPAA devraient peut-être se limiter aux pays membres actuels du SAFGRAD.

##### Fonctions

Avec la mise en place du Conseil de Recherche sur les politiques Agricoles et Alimentaires, le Conseil des DNRA aura pour fonctions de :

- i) Examiner les programmes régionaux de recherche pour reformuler les priorités suivant les besoins nationaux ;
- ii) Apporter une contribution politique aux programmes de recherche agricole ;
- iii) Fournir des données quantitatives en ce qui concerne les besoins en ressources humaines et les besoins en infrastructures de recherche pour leurs systèmes nationaux respectifs ;

- iv) Contribuer à l'évaluation des progrès techniques des activités des réseaux ;
- v) Donner des conseils pour le renforcement de la gestion et de la coopération en matière de recherche entre les stations d'expérimentation agricole dans les zones semi-arides ;
- vi) Par l'intermédiaire de son comité ad-hoc spécial, suivre l'exécution des activités des réseaux.

Le Conseil se réunit tous les deux ans.

#### 2.4.4. Comités Techniques

##### Composition

Le renforcement des réseaux de recherche coopérative sur les cultures vivrières sera également au centre des activités de l'institut. Les activités de chaque réseau continueront d'être dirigées par un Comité Directeur (CD) composé de 6 - 8 membres élus au sein des SNRA sur la base de leur compétence individuelle et de leur renom. Tous les CIRA intervenant dans la région et l'IRPAA participeront aux réunions comme observateurs.

##### Fonctions

- i) Etablir des priorités pour les activités des programmes des réseaux
- ii) Déterminer les objectifs spécifiques et l'orientation des réseaux
- iii) Examiner les propositions de recherche et les activités de projet financées à travers les réseaux.
- iv) Assurer la réalisation des plans de travail et objectifs réseaux en facilitant la diffusion de technologies appropriées auprès des programmes nationaux de recherche
- v) Allouer aux réseaux les ressources nécessaires pour soutenir la recherche collaborative et autre recherche
- vi) Organiser des ateliers, des conférences et des cours de formation de courte durée.

Chaque CD se réunit deux fois par an et informe le Comité Exécutif de ses travaux.

2.5. PROPOSITION DE PERSONNEL ESSENTIEL POUR  
L'INSTITUT (IRPAA)

Pour lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs, l'Institut devra être doté du personnel de base suivant :

- i) Directeur Général - Administrateur Principal de L'Institut
  - ii) Directeur Général Adjoint - Chargé de la planification de la recherche et de la formation en matière de recherche
  - iii) Directeur Administratif
  - iv) Directeur Financier
  - v) Directeur de l'Information et de la Vulgarisation (nouveau poste)
  - vi) Economiste - Chargé de la recherche en matière de politique alimentaire (nouveau poste)
  - vii) Nutritionniste - Chargé du volet utilisation des ressources alimentaires et du programme féminin (nouveau poste)
  - viii) Coordonnateur Régional du Bureau de Liaison pour l'Afrique Orientale et Australe (nouveau poste)
  - ix) 8 Coordinateurs de Réseaux (3 nouveaux postes)
- a) Les requêtes de financement OUA pour le personnel essentiel de l'IRPAA concernant les postes i) à iv) ainsi que le poste viii)
- b) Les autres postes essentiels seront pourvus en fonction du soutien accordé par les donateurs aux différentes activités de projet de l'Institut.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

---

1991

# UN CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE SAFGRAD

AU-SAFGRAD

AU-SAFGRAD

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5531>

*Downloaded from African Union Common Repository*